

## **Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du vendredi 2 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 26 mai 2023, s'est réuni le vendredi 2 juin 2023 à 19H en session ordinaire à la salle des conseils de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse, maire .

Sont présents : Philippe Cherchouly, Michel Courbalay, Dany Desmaison, Annie Lespinasse, Aurelie Neumann, Fanny Parade, Pascale Paternault, Annie Roby, Alain Soudeix, Jean-Marc Vergnes.

Absent(s) excusé(s) avec procuration : 0

Absents excusés sans procuration: 0

Absent non excusé : Jean-Paul Goulet

En préambule à la présente séance, P. Paternault se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

L'ordre du jour prévisionnel de la séance était

- Validation du PV du CM du vendredi 5 Mai 2023
- Convention modernisation du parc éclairage du lotissement
- Préparation chantier participatif pour la station épuration.
- Mise en place de réunions d'informations dans les hameaux
- Questions diverses

auquel a été rajouté le 30 mai 2023 le point suivant

- Réalisation d'un emprunt sur le budget assainissement

### **Point 1. Vote du procès verbal du précédent conseil**

Madame le maire demande au Conseil s'il y a des remarques sur le PV du 5 mai 2023 envoyé par courriel pour lecture. Aucune question n'est soulevée.

Le PV du Conseil Municipal du 5/05/2023 est adopté à l'unanimité.

### **Point 2. Chantier participatif de la station d'épuration**

Lors du précédent conseil, il a été décidé d'organiser un chantier participatif en date du 10 Juin 2023 sur la station d'épuration. L'appel à participation n'ayant concerné que les élus, la question d'étendre la participation à tous les habitants est posée. Sachant que la station d'épuration ne concerne que les habitations du bourg et du lotissement, il a été décidé de commencer les travaux avec une équipe réduite. Les travaux envisagés concernent la consolidation des clôtures, le débroussaillage aux abords des clôtures, le désherbage des bassins de rétention. M. Courbalay se charge de préparer d'ici au 10/06/2023 les outils et le matériel nécessaires à la réalisation du chantier.

### **Point 3. Réunions d'information dans les hameaux**

Madame la maire, A. Lespinasse, souhaite mettre en place en 2023 une réunion dans chaque hameau afin de répondre aux interrogations spécifiques des habitants. Les points abordés concerneraient à minima l'entretien des chemins de randonnées, la biodiversité locale, les impacts de la sécheresse sur les bâtiments. Les élus adhèrent à cette proposition pour laquelle ils se mobiliseront aux côtés de la Maire.

Il est convenu qu' A. Lespinasse établisse le calendrier des réunions. Il conviendra ensuite de trouver un lieu d'accueil.

### **Point 4. Convention avec SDE24 pour la modernisation des luminaires de la commune**

Le diagnostic des installations d'éclairage public réalisé par la SDE24 fait état de 10 points lumineux vétustes sur les 42 du bourg, dont 9 luminaires situés au lotissement Maisonneuve. La modernisation de l'éclairage public doit faire l'objet d'une convention qui acte le principe de la modernisation sur 10 ans au maximum. La première tranche, qui sera réalisée en 2023, concerne les 10 luminaires vétustes, pour un montant des travaux de 10 833 € HT dont 35% pris en charge par la SDE24. Une demande de subvention 'Fonds Vert' permettrait de réduire le reste à charge de la commune qui serait de l'ordre de 5 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la convention de modernisation de l'éclairage public par la SDE 24.

### **Point 5. Emprunt pour le budget assainissement**

Le budget assainissement accuse un déficit de 14 000€, dû en partie au remboursement d'un emprunt qui s'arrête en Aout 2023. A partir de 2024, le poste 'Assainissement' sera donc bénéficiaire. Pour équilibrer le budget actuel, un emprunt de 15 000 € pourrait être souscrit auprès du Crédit Agricole, correspondant à un remboursement de 400 € /an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe d'une demande d'un prêt bancaire pour le budget Assainissement.

Pour : 9

Abstention : 1 (M. Courbalay)

Contre : 0

### **Questions diverses.**

- Les deux agents municipaux en arrêt maladie (Laurent Bordes, Christine Terrade) reprennent leurs fonctions. La situation médicale de L. Bordes est préoccupante en ce qu'elle laisse les lourds travaux d'entretien à la charge d'un seul agent. Une réflexion sera à mener pour définir les tâches à lui confier, y compris au sein de la CCIVS.
- Point sur les travaux de voirie. M Courbalay fait le point sur les travaux de (1) comblement par enrobé à froid (2) réfection totale des portions de route sur les sites de la Clavelie et Fenêtre basse. Les travaux progressent, grâce à l'implication des agents et matériels des communes alentours, mais il reste beaucoup à faire.

- Mauvais état de deux chemins après travaux privés. A. Lespinasse fait le point sur la remise en état d'un chemin situé à Pierre Brune au voisinage du dolmen, chemin devenu impraticable par la présence de profondes ornières créées par les engins de coupe intervenant sur une parcelle privée. Il y a bien eu remblaiement avec des coupes d'élargissement mais le chemin n'est absolument pas stabilisé et s'enfoncé dès qu'il pleut, ce qui est problématique vis-à-vis des usagers. D'où une situation de litige, la mairie estimant que ces travaux de remise en état sont insuffisants.  
Le deuxième point concerne une portion d'un chemin entre Vitrac et Germot qui passe sous les lignes électriques. Suite aux interventions d'élagage d'ENEDIS, les branchages laissés à terre obstruent le sentier qui est devenu impraticable. Une opération de tronçonnage est à mettre en place, éventuellement sous la forme d'un chantier participatif.
- Rénovation maison 'Aupetit' centre bourg. Le marché public est signé, la première réunion de chantier aura lieu le 15/06/2023.
- Le comité de labellisation 'Ville et Village fleuri' viendra à Saint-Aquilin expertiser notre dossier le 26/06/2023.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Pascale PATERNAULT  
Secrétaire de séance



Annie LESPINASSE  
Maire



